

---

[Imprimer](#)

## **SOLIDEO : Lancement de la commercialisation pour le Village des médias**

Image

---

## **La Solideo a lancé, le 2 octobre 2019, la consultation pour la commercialisation des charges foncières du Village des médias situé à Dugny, un projet de près de 100 000 m<sup>2</sup> de constructions qui s'intègre dans la ZAC Cluster des médias.**

Le 2 octobre au siège du journal L'Equipe à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), la Solideo a présenté l'immense opération de la ZAC Cluster des médias, à cheval sur trois communes de la Seine-Saint-Denis et divisé en trois secteurs dont le Village des médias de Dugny. L'agence TVK et UrbanEco ont été désignées pour la maîtrise d'œuvre urbaine de ce projet de 70 ha – pour 132 000 m<sup>2</sup> de constructions –, dont les objectifs sont de renforcer les liens entre les communes, de mettre en réseau les espaces ouverts et de poursuivre l'aménagement dans une logique de « cité-jardin ».

Le Village des médias s'étend quant à lui sur une surface de 96 000 m<sup>2</sup>, permettant d'héberger environ 4 000 journalistes et techniciens durant les JOP de Paris 2024. Il disposera de 1 300 logements familiaux qui, après les Jeux, seront laissés en héritage. 20 % de logements sociaux sont prévus.

« Nous allons bâtir le 4<sup>e</sup> quartier de Dugny dans cette interface, qui constitue le deuxième pôle de la Seine-Saint-Denis. A 30 min de Châtelet et du centre de Paris, les futurs habitants profiteront des mêmes services que ceux du centre parisien », a affirmé Nicolas Ferrand, directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

La programmation pour la phase héritage vise à assurer un parcours résidentiel diversifié et proposera des logements spécifiques pour étudiants, personnes âgées, etc. Elle intégrera aussi environ 1 000 m<sup>2</sup> de commerces de proximité, une crèche de 40 berceaux, une école maternelle, une école élémentaire totalisant 16 classes, un gymnase et des activités économiques développées après les Jeux. Le DG de la Solideo a rappelé qu'aucune indemnité de réversibilité n'est prévue, car les journalistes logeront dans les appartements qui ne subiront pas de modifications après les Jeux, qu'il s'agisse de T1 ou de T3.

### **Répartition en 2 lots**

Le Village des médias a été divisé en deux lots, qui feront l'objet d'offres distinctes : le secteur « Sud Aire des vents », environ 61 500 m<sup>2</sup>, subdivisé en trois sous-secteurs (A/B/C sur le plan) pour

une charge foncière plancher de 20,5 millions d'euros, et le secteur « Plateau » (D), environ 29 500 m<sup>2</sup>, pour une charge foncière plancher de 9,7 millions d'euros. Les candidats devront se présenter sous la forme de groupements regroupant un mandataire et une équipe projet chargée de la mise en œuvre opérationnelle. Le mandataire ne pourra pas présenter plusieurs offres pour un même site.



Les groupements devront inclure un ou plusieurs investisseurs, un ou plusieurs promoteurs immobiliers, un bureau d'étude spécialisé en durabilité, un écologue, un ou plusieurs exploitants de résidences gérées et des experts complémentaires.

## Le calendrier 2019-2020

1re phase – candidature :

- 13 novembre 2019, remise des dossiers de candidature
- 4 décembre 2019, sélection des candidats retenus pour la deuxième phase

2e phase – offre :

- de janvier à fin mars 2020, séances de travail avec les candidats, sous forme d'ateliers
- avril 2020, remise des offres
- mai 2020, désignation des lauréats
- juin 2020, signature des promesses de vente
- 4e trimestre 2020, dépôt des permis de construire
- 3e trimestre 2021, démarrage des chantiers des bâtiments.

---

## Les autres aménagements

La ZAC du Cluster des médias comprend plusieurs autres aménagements, à commencer par un nouveau franchissement de l'autoroute A1 afin de relier le parc sportif et scolaire du Bourget au nouveau quartier du Village des médias et au parc Georges Valbon, troisième parc francilien avec ses 400 ha. Le secteur sera ouvert sur le nord francilien grâce à une nouvelle entrée à côté de la gare du Tram 11. Après les Jeux, il aura pour vocation, une fois dépollué, de « favoriser et d'éduquer à la biodiversité ».

La programmation du parc sportif et scolaire du Bourget, au sud du Village des médias, comprendra : un gymnase, deux terrains de football, une piste d'athlétisme, un complexe tennistique, un boulodrome, la construction de deux écoles par la ville du Bourget en remplacement du groupe scolaire Jean Jaurès existant, et la réalisation d'une nouvelle piscine par la commune en remplacement de l'actuelle.

Plus d'informations et accès à la base de données du projet

: <https://www.ouvrages-olympiques.fr/lancement-de-la-commercialisation-du-village-des-medias/>